

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE LA FDOTSI
Lundi 14 mars 2011 – HOTEL DE VILLE DU CROISIC**

Bernard SCORDIA, Président de l'association départementale déclare ouverte la 4^{ème} Assemblée Générale Ordinaire - Exercice 2010.

Etaient présents :

La table des intervenants

M. Scordia	Président de la FDOTSI 44
Mme Quellard	Maire du Croisic
Mme Thobie	Présidente de l'Office de Tourisme du Croisic, Adjointe au Maire
Mme Esnault	CCI Nantes/St-Nazaire et Secrétaire de la FDOTSI
M. Le Royer	Président de la FROTSI des Pays de la Loire
Mme Lemri	Animatrice du réseau des OTSI à la FDOTSI de Loire-Atlantique
M. Pelé	Expert comptable
M. Valembois	Adjoint de Direction et Manager à l'ADRT de Loire-Atlantique

Les institutionnels

M. Alban	Trésorier de la FDOTSI du Maine et Loire
M. Allard	Membre du Conseil des Sages (ex membre du C.A) de la FDOTSI
Mme Cogrel	Membre du Conseil des Sages de la FDOTSI
M. Dorlot	Président de la FDOTSI/CDT Anjou
Mme Fortineau	Adjointe au Tourisme à la Plaine sur Mer
M. Logodin	Vice-Président des Logis de Loire-Atlantique
M. Mainguet	Président des Logis de Loire-Atlantique, membre du C.A. de la FDOTSI
M. Pitard	Président de la FDOTSI de la Sarthe
Mme Renault	Chargée de mission à la FROTSI des Pays de la Loire
Mme Roux	Trésorière adjointe de l'UDOTSI de Vendée

Les Offices de Tourisme

Mme Barbier	Vice-Présidente de l'OT de Loire-Divatte au Loroux-Bottreau, administratrice C.A.
M. Barbier Sainte Marie	Président de l'OT du Canton de Savenay, Vice-Président de la FDOTSI
M. Bazire	Président de l'OT de St Molf
M. Billard	Président de l'OT de Châteaubriant, Président d'Honneur de la FDOTSI
Mme Belliot	Responsable OT de La Turballe
Mme Blouet-Salaun	Directrice de l'OT de Brière, membre du C.A. de la FDOTSI
Mme Bossard-Templier	Présidente de l'OT de la région de Machecoul, Vice-Présidente de la FDOTSI
M. Briand	Vice-Président de l'OT de la région de Blain
M. Callède	Président de l'OT Loire Divatte au Loroux-Bottreau
Mme Cassano-Freslon	Responsable OT de La Plaine sur Mer
M. Clermont	Président de l'OT du canton de Legé
M. Fortineau	Administrateur de l'OT de la région de Machecoul, Membre du C.A. de la FDOTSI
Mme Gazeau-Tardif	Adjointe de Direction de l'OT de Pornichet
M. Goinard	Président de l'OT de la région de Derval
Mme Gras	Coordinatrice des OTSI de St Nazaire et Patrimoine
M. Grolleau	Président de l'OT de St André des Eaux
Mme Houdet	Vice-Présidente de l'OT de La Turballe
Mme Klein	Présidente de l'OT de Pornichet
Mme Le Cam	Vice-Présidente de l'OT du Croisic, Membre du Conseil d'administration FDOTSI
Mme Malnoe	Présidente de l'OT de Piriac sur Mer
M. Meunier	Président de l'OT du Pouliguen
M. Pécarrère	Secrétaire Général de l'OT de La Baule, Membre du C.A de la FDOTSI
M. Pied	Président de l'OT de Pontchâteau
M. Reculeau	Directeur de l'OT de Pornic, Membre du C.A. de la FDOTSI
M. Robard	Président de l'OT de La Turballe
M. Rollero	Président de l'OT Erdre et Gesvres, Membre du C.A. de la FDOTSI
Mme Rubat	Directrice de l'OT de Guérande, Membre du C.A. de la FDOTSI

M. Sanz	Président de l'OT Cœur d'Estuaire, St Etienne de Montluc
Mme Sécher	Présidente de l'OT du Canton de Vallet
M. Séverin	Chargé de Communication Mairie/ OT du Croisic
Mme Sire	Directrice de la Vallée de Clisson
M. Tabareau	Trésorier de l'OT du Pouliguen, Membre du C.A. de la FDOTSI
M. Thiévin	Vice-Président de l'OT d'Ancenis, Membre du C.A. de la FDOTSI

Etaient absents ou excusés :

Les Institutionnels

M. Amossé	Conseiller Général, Vice-Président de l'ADRT44, Vice-Président de la FDOTSI
M. Bely	Vice-Président de la Chambre de Métiers, membre du C.A. de la FDOTSI
M. Bertho	Conseil des sages, ancien Président de St Molf
Mme Boiteux	Présidente FDOTSI de la Mayenne
Mme Bouyer	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique, Membre du C.A. de la FDOTSI
Mme Hardy	Adjointe au tourisme d'Oudon
M. Hayere	Vice-Président de l'OT et Maire adjoint au tourisme de Batz sur Mer
M. d'Hermies	Trésorier-Adjoint de la CCI Nantes St-Nazaire
M. Javello	Directeur de l'ADRT 44 et de la FDOTSI de Loire-Atlantique
M. Marcetteau	Conseil Général 44 – Service Tourisme et Relations Internationales
M. Mahé	Président de l'ADRT, Vice-Président de la FDOTSI
M. Porté	Président de l'UDOTSI de Vendée
Mme Rochedreux	CCI Nantes/St-Nazaire, membre du C.A. de la FDOTSI
M. Roger	Vice-Président de la Communauté de communes de la région de Nozay
Mme de Sariac	Présidente des Gîtes de France, membre du C.A. de la FDOTSI

Les OTSI

M. Brénuchon	Conseil des Sages, ex-Membre du C.A de la FDOTSI
Mme De Lépinay	Directrice de l'OT de Préfailles
M. Dejoie	Directeur de l'OT de La Baule, Membre du C.A. de la FDOTSI
Mme Deturmeny	Présidente de l'OT de La Baule
M. Guillon	Président de l'OT et Maire de St-Michel Chef Chef
M. Guilloré	Vice-Président de l'OT de St Lyphard
M. Guillot	Maire des Moutiers en Retz, Président du Bureau municipal
M. Hervy	Président de l'OT de Brière
Mme Kerrien	Responsable du syndicat Mixte Loire Goulaine
M. Ménager	Président du S.I de St Mars la Jaille
Mme Peyraud	Présidente de l'OT de St Gildas des Bois
Mme Rabin	Présidente de l'OT et Maire de St-Philbert de Grand Lieu
M. Roger	Président de l'OT de la région de Nozay
Mme Touquet	Directrice de l'OT de Piriac sur Mer

Bernard SCORDIA remercie les personnalités présentes et l'ensemble des OTSI qui participent aux travaux de ce jour, il excuse également les personnalités absentes.

Bernard SCORDIA cède la parole à **Madame Michèle QUELLARD, Maire du Croisic.**

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui au Croisic. Je vais vous faire une petite présentation de notre Petite Cité de caractère.

Située entre marais salants et océan, presque île de 5 km dans la mer, la petite ville portuaire, enrichie par le commerce et la pêche, a gardé toute son authenticité aux accents maritimes.

Au Croisic, le regard s'embellit de la pluralité d'atmosphères qui raconte l'épopée de notre cité maritime. Découvrir la ville ancienne aux maisons à pans de bois, blottie au pied de l'église Notre-Dame de Pitié, dominée par son clocher. Flâner sur les quais en pensant aux armateurs, capitaines ou négociants dont l'audace et la richesse permirent de construire d'élégants hôtels particuliers. Une promenade, le long du port, entre pêche et plaisance, est le meilleur moyen pour sentir l'âme des lieux, comme à l'époque où l'ancienne criée bruissait des ventes à la sardine ou quand le bateau « Kurun » revint de son tour du monde.

La commune du Croisic a une superficie de 450 hectares et au dernier recensement 2011, elle comptait 4134 habitants.

Le Croisic est une cité ancienne dont les origines se confondent avec la Bretagne ducale. Prospère port de commerce axé sur l'exportation du sel et la pêche à la morue, la ville a connu un essor très important au xv et xviième siècle. Si les siècles suivants ont vu évoluer la cité vers la pêche et le tourisme balnéaire, cela a permis de conserver un patrimoine architectural important qui contribue sans nul doute au charme de la ville. Depuis la dernière décennie, de nombreuses actions ont permis de remettre en valeur et de protéger ce patrimoine.

En particulier, depuis 2003, l'adhésion au label Petite Cité de Caractère qui reconnaît la qualité du patrimoine local, les efforts réalisés pour le valoriser et l'accueil touristique en ce sens ; Puis, la création en 2006, d'une Zone de Protection du Patrimoine. Ces dernières années, les résultats de toutes ces actions se font nettement sentir et permettent d'avoir un regard nouveau sur notre cadre de vie.

On peut admirer au Croisic, l'un des rares bateaux classés monuments historiques en France, il s'agit du Kurun, « tonnerre » en breton. Le navigateur Jacques-Yves Le Toumelin (décédé en 2009) réalisa un tour du monde à bord de ce cotre entre 1949 et 1952 faisant naître ainsi la légende du Kurun. Offert à la ville en 1987, le bateau est désormais géré par une association et porte les couleurs du Croisic tout au long des côtes lors des rassemblements de vieux gréements.

Le Traict : Ce vaste espace naturel maritime de 700 ha est l'un des plus beaux sites du Croisic. Le paysage change à chaque moment de la journée par le jeu de l'eau et de la lumière. Depuis une centaine d'années, la culture des coquillages s'y est développée. La production se porte aujourd'hui principalement sur les coques et les palourdes avec une quinzaine d'entreprises qui récoltent près de 2000 tonnes de coquillages dont le principal débouché à l'exportation est l'Espagne. Le Traict est également le lieu privilégié d'observation des oiseaux migrateurs.

La ville du Croisic est riche d'un patrimoine architectural prestigieux. Les édifices culturels majeurs sont accessibles au public (église, Hôtel d'Aiguillon, Canon du Soleil Royal, etc...). Par le biais de l'office de Tourisme, il est proposé chaque semaine une découverte du patrimoine de la ville au travers de visites thématiques commentées par un historien de l'art, Monsieur Laurent Delpire.

L'église Notre-Dame-de-Pitié et la vieille ville : Serrée autour de l'imposante église Notre-Dame-de-Pitié, construite au xvième siècle, et dominée par son clocher lanterne de 56 mètres, la vieille ville du Croisic où maisons à colombages et hôtels d'armateurs se côtoient, témoignent de la richesse commerciale d'autrefois. La mise en valeur de ces quartiers anciens s'accompagne en été d'une piétonisation appréciée permettant à chacun de déambuler librement pour apprécier l'architecture.

Ancienne criée : Port de commerce pendant des siècles, Le Croisic se tourne au xixème siècle vers la pêche à la sardine et accueille rapidement des conserveries. Cette épopée du poisson bleu durera jusqu'aux années 1960. L'ancienne criée construite en 1878 témoigne de cette aventure humaine et économique. Un temps promis à la démolition dans les années 1980, le bâtiment entièrement rénové ces dernières années est aujourd'hui la principale salle culturelle du Croisic.

Hôtel d'Aiguillon : Négociants et armateurs s'enrichirent avec le commerce du sel et la pêche à la morue au cours des siècles. De nombreuses demeures imposantes témoignent de cette période prospère comme l'hôtel d'Aiguillon, ancien hôtel particulier du xviième siècle devenu mairie en 1908 et récemment remplacé dans cette fonction par un bâtiment moderne. La commune réfléchit désormais au devenir de ce monument historique.

Penn Avel : Ancienne propriété bourgeoise de villégiature, le parc de Penn Avel est un site de 9 ha largement boisé face à la mer. Il appartient depuis 1977 au Conservatoire du Littoral et est géré par la Ville du Croisic. Il est ouvert au public toute l'année et chacun peut ainsi profiter des belles allées ombragées et de ce cadre de verdure rare dans la région. Les bâtiments, anciennes villas, accueilleront tout prochainement un laboratoire de recherche de l'Ecole Centrale de Nantes étudiant la production d'énergie par la houle.

Zone naturelle : Presqu'île de 450 ha s'enfonçant sur 5 kms dans la mer, Le Croisic est urbanisé aux 2/3 aujourd'hui mais conserve vers l'Ouest tout un espace naturel remarquable, aujourd'hui protégé par la loi littoral. Cette ancienne zone rurale en interface avec la mer est parcourue par de nombreux chemins pédestres qui permettent de déambuler librement à travers la presqu'île en découvrant au détour d'un chemin une ancienne ferme, une croix, un muret de pierre sèche ou une flore caractéristique du littoral.

Mont Esprit : L'origine du Mont Esprit se confond avec l'histoire du Croisic. Formé par les couches successives de lest des bateaux à la grande époque marchande du port, ce lieu emblématique a été réhabilité ces dernières années. La valorisation de cette promenade s'inscrit dans une volonté globale de mettre en exergue l'identité forte d'une ville entre terre et mer tout en y développant des atouts touristiques importants. L'originalité du lieu tient surtout au belvédère en colimaçon créé il y a près de 200 ans et d'où

l'on peut bénéficier d'une vue magnifique sur la presqu'île. La structure a été restaurée l'an dernier en particulier sur tout le secteur du mont face à la gare.

Mont Lénigo : Comme le Mont Esprit, le Mont Lénigo est le fruit des dépôts successifs de lest des navires marchands. Plus ancien, il constitue depuis sa réhabilitation au début des années 2000 un magnifique belvédère sur l'entrée du port et la rade du Croisic où les jeux de la lumière avec la mer et l'animation du port offrent à chaque heure un panorama différent. L'ouvrage moderne qui a remplacé la vieille estacade garde également une fonction de promenade et de loisirs. L'ensemble du secteur jusqu'à la jetée constitue une déambulation très agréable fréquentée toute l'année.

Françoise THOBIE

Rappelle que l'Office de Tourisme a été relocalisé rue du Pilon depuis l'été dernier pour redynamiser les rues arrières du Croisic. Ce nouvel espace très moderne offre par exemple, un mur complet pour la documentation. Très fonctionnel, le rez-de chaussée : accueil, boutique et documentation. A l'étage : Bureau pour la comptabilité, salle de réunion de 20 à 25 personnes.

D'ailleurs, depuis la relocalisation, les promeneurs découvrent l'OT au hasard de leurs flâneries, la fréquentation tout comme la consommation du guide touristique (nouvelle version, sans publicité) a enregistré une évolution importante.

Ainsi, l'été dernier, les trois conseillères permanentes et les saisonniers (2 fois 2 mois) ont reçu en juillet 551 visiteurs/jour avec un pic de 957 personnes le 15 juillet. Au mois d'août, la fréquentation moyenne de l'OT était de 607 visiteurs/jour avec un pic à 790 personnes le 15 août.

Françoise THOBIE ajoute que l'OT vient en renfort de toutes les animations de la ville, en plus des siennes. On peut citer entre autres « Les vieux métiers de la mer », de fin juin à début septembre ; sardineries, maquettes, casiers...et « Un lundi soir sur les quais » ; animation de rues avec un barnum où l'OT distribue de la documentation et renseigne les visiteurs.

Au niveau de la destination, le Croisic a accueilli le Festival Anne de Bretagne en 2010, a été reconduit comme Petite Cité de caractère. L'OT a pour projet d'obtenir la labellisation Tourisme et Handicap.

Le Croisic a également investi cette année les allées du Salon de l'Agriculture à Paris, avec la présence de deux commerçants ; Keramel et Espace Escargots. Un diaporama du Croisic était présenté aux visiteurs. Fréquentation du Salon cette année : 670 000 visiteurs.

Enfin, Françoise THOBIE souligne qu'un jeton de la ville frappé par la Monnaie de Paris est en vente à la boutique de l'OT. Sur les 5 000 unités achetées, 2 600 ont déjà été vendues. Un exemplaire a été remis dans le sac d'accueil offert à chaque participant (ainsi qu'un petit sac de sel et un flacon de keramel).

Avant de procéder à la présentation des modifications statutaires, **Bernard SCORDIA** tient à **excuser** l'absence d'Yvon MAHE, Conseiller Général et Président du Comité Départemental du Tourisme (ADRT) ainsi que celle de Jean-Philippe JAVELLO, son Directeur. Tout deux sont représentés respectivement par Jean-Yves VALEMBOS.

En rouge : version actuelle, texte barré soumis à modification

En bleu : proposition de texte corrigé

STATUTS / Extraits

Les paragraphes ou parties de paragraphes en gras sont obligatoires du fait de la loi de 1901 sur les associations

Les paragraphes ou parties de paragraphes en maigre sont obligatoires du fait des décisions prises par les Assemblées Générales de la FNOTSI de 1973 et 1975, par le Conseil d'Administration du 19 juin 1975, par l'assemblée générale extraordinaire de 2006. **et celle de 2008.**

Les paragraphes ou parties de paragraphes en italique sont laissés au choix des Unions Départementales.

ARTICLE 1

Il est formé entre les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, les bureaux municipaux de tourisme, les organismes ou groupements d'organismes à caractère public du département de Loire-Atlantique et adhérant aux présents statuts une Association régie par la loi de 1901 qui prend le nom de FEDERATION DEPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE DE LOIRE-ATLANTIQUE.

L'adhésion d'un Office de Tourisme, d'un Syndicat d'Initiative, d'un bureau municipal de tourisme ou d'un organisme ou groupement d'organismes à caractère public à sa Fédération Départementale entraîne son affiliation de droit à la Fédération Régionale des Pays de la Loire. ~~et à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats~~

~~d'initiative. L'adhésion au réseau UDOTS//FROTSI//FNOTSI n'est pas FRACTIONNABLE.~~ **L'adhésion à la Fédération Nationale est désormais une adhésion directe avec appel de cotisations lancé par la FNOTSI.** Peuvent également faire partie de la Fédération Départementale les autorités énumérées à l'Art. 5 ou les autorités et collectivités énumérées ci-après.

Conformément aux statuts de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, la FDOTSI, peut accepter à titre secondaire, l'adhésion d'un office de tourisme ou d'un syndicat d'initiative d'un département limitrophe.

ARTICLE 3

L'Association a pour objet :

- a) L'unification, la coordination et le soutien de l'action des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative et *des organismes adhérents* de son département.
- b) La représentation des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative et *des autres organismes adhérents* au sein de toutes les instances départementales intéressées au Tourisme et les contacts avec les collectivités publiques et privées du département.
- c) D'une manière générale, le développement de l'accueil, de l'information, de la promotion, de l'animation, de l'équipement touristique et de l'aménagement des loisirs.
- d) La professionnalisation des salariés des OT en leur proposant des sessions de formation.**
Le précédent d) devient e)
- e) La participation au nom des OT et SI et *des autres organismes adhérents*, à toute réflexion collective sur le développement du tourisme du département : organisation et structuration des territoires, démarches qualité, participation aux procédures de classement...

L'article 3 appelle une intervention de Gilles ALLARD. Il alerte l'assistance sur le niveau de diplôme désormais exigé ; minimum BTS ce qui n'est pas le cas actuellement pour un certain nombre de salariés en OT. Attention au barrage au 1^{er} recrutement.

La FDOTSI préconise l'équivalence par la VAE et admet qu'elle ne peut se substituer aux règles du recrutement.

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, et toutes les fois qu'elle est convoquée par le Bureau ou sur demande écrite du tiers des membres dont elle se compose.

Elle entend le compte rendu moral, approuve les comptes de l'exercice clos, le budget de l'exercice à venir, étudie toutes les questions et projets régulièrement inscrits à son ordre du jour.

Le Président de la Fédération Régionale doit être appelé à participer aux travaux de l'Assemblée.

L'Association doit adresser chaque année dans les 2 mois qui suivent son Assemblée Générale un rapport à sa Fédération Régionale et à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, indiquant la composition du Conseil d'Administration, et toutes indications nécessaires sur son fonctionnement et son financement.

Les convocations à l'Assemblée Générale doivent être faites au moins 15 jours à l'avance par **pli individuel courrier électronique** et par insertion dans les journaux locaux. Cette insertion étant intervenue, la non-réception de l'avis individuel ne pourrait être une cause de nullité de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 8

L'Assemblée Générale est composée de :

- 1) un délégué pour chacun des OT *ou bureaux municipaux de tourisme et autres organismes adhérents*,
- 2) un délégué pour chacun des SI
- 3) un délégué des Collectivités publiques ou privées.

5 voix pour les OT 4* / 4 voix pour les OT 3* / 3 voix pour les OT 2* / 2 voix pour les OT 1* / 1 voix pour les S.I

Les votes interviennent à bulletin secret, si un seul des membres de l'Assemblée Générale en fait la demande. Les votes par procuration sont admis. Chaque membre ne pourra détenir plus de ~~un ou~~ deux pouvoirs.

ARTICLE 9

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, composé de ~~30~~ **26** membres, *élus pour 3 ans, à bulletin secret ou à main levée, par l'Assemblée Générale, les membres sortants sont rééligibles.*

Les membres du Conseil d'Administration sont choisis parmi les membres de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration comprend

~~sept~~ **quatorze** représentants élus,

- quatre directeurs d'offices de tourisme, *nommés par leurs pairs avec voix délibérative.*

- **trois membres de droit** : Le Président de l'ADRT, le Directeur de l'ADRT, le Président d'honneur de la FDOTSI

- **cinq membres cooptés** : CCI, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture, Logis, Gîtes de France.

Toutefois, les membres ayant appartenu au Bureau de ~~l'UDOTSI~~ **la FDOTSI** plus d'un an pourront demeurer membres de droit du Conseil d'Administration à titre de conseiller avec voix consultative sur proposition du Bureau.

~~Dans le cas où il est fait appel à des personnalités extérieures aux Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, leur nombre au Conseil d'Administration ne peut excéder le tiers du nombre des membres de celui-ci.~~

La Présidence est obligatoirement dévolue à un membre du ~~Bureau~~ **Conseil d'Administration ou du Comité de Direction** d'un Office de Tourisme ou Syndicat d'Initiative. ~~Peuvent~~ ~~Font~~ également ~~faire~~ partie du Conseil d'Administration les représentants des Assemblées et Collectivités publiques ou privées, suivant décision du Conseil d'Administration. Ces représentants auront voix à titre consultatif.

ARTICLE 10

Le Conseil d'Administration élit en son sein, à bulletin secret ~~ou à main levée~~, pour 3 ans, un Bureau composé de :

- 1) un Président
- 2) ~~cinq~~ **trois** Vice-présidents (~~le nombre de ceux-ci étant arrêté par le Conseil d'Administration dans sa dernière délibération précédant l'Assemblée Générale et porté à la connaissance des membres dans la convocation~~)
- 3) un Secrétaire **Général**
- ~~4) un Secrétaire Adjoint~~
- 5) un Trésorier **Général** ~~Devient le point 4)~~
- ~~6) un Trésorier Adjoint~~
- 7) ~~trois~~ **deux** Assesseurs ~~Devient le point 5~~

En outre, le mandat du Président (3 ans) élu par le Conseil d'Administration n'est renouvelable qu'une seule fois.

Nul ne peut être élu par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration s'il atteint 70 ans dans l'année où a lieu l'élection.

ARTICLE 11

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que le Président le juge nécessaire ou sur la demande du tiers de ses membres ; la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire pour la validité du vote prévu à l'article précédent.

En cas d'absence ~~non excusée~~ à deux réunions consécutives, ~~sans excuse valable~~, l'Administrateur absent peut être déclaré démissionnaire d'office par le Conseil, l'Administrateur ainsi exclu ayant été appelé préalablement à fournir ses explications.

ARTICLE 14

Le budget de la Fédération est alimenté par :

- a) la cotisation annuelle des membres dont le montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration ;
- b) des subventions et crédits de fonctionnement émanant de collectivités publiques ou privées ;
- c) toutes ressources décidées par le Conseil, conformément aux statuts.

Le Président peut déléguer au Trésorier ~~ou au Trésorier Adjoint~~ ses pouvoirs pour l'établissement, la réalisation et le contrôle de son budget.

Il est procédé au vote de cette nouvelle version des statuts. Elle est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale ordinaire est officiellement ouverte et laisse place au rapport moral du Président.

Rapport moral du Président

ACTIVITES DU PRESIDENT

Afin de parfaire si besoin en était ma connaissance du réseau des OT de notre département, et rencontrer à cette occasion les salariées, les présidents et les administrateurs des différentes structures, je m'efforce chaque année d'assister au maximum d'AG ou demande à un membre du Conseil d'Administration de représenter la FDOTSI.

Personnellement, j'ai assisté en 2010 à 16 AG de notre département, à l'AG de la FDOTSI du Maine et Loire et à l'AG de la FNOTSI à Paris.

En 2011, j'ai déjà participé en février à 6 AG (Erdre et Gesvres, Loire-Divatte, Région de Machecoul, St-Molf, Canton de Vallet et FDOTSI Maine et Loire Anjou).

5 autres sont d'ores et déjà programmés en mars et 2 en avril.

Sur les 40 OT du département, 27 restent à ce jour associatifs (soit les 2/3) et seuls ceux-ci ont une AG, les autres étant administrés par un Comité de direction non ouvert à la FDOTSI.

Je rappelle, comme je le fais chaque année, que vous devez adresser après vos AG, le compte-rendu de la réunion et la fiche de renseignements complétée à la FDOTSI. Cette fiche vous a été transmise fin 2007. Ceci est important pour nous car seules ces informations émanant de la structure elle-même permettent à la Fédération de disposer d'éléments fiables et actualisés. Certains OT ne nous envoyant pas leurs documents, notre animatrice, Béatrice est obligée de les relancer d'où une perte de temps évitable.

En tant que Président de la FDOTSI, je participe aussi activement aux C.A. et aux AG des Logis, des Gîtes de France et de l'ADRT, ainsi qu'à diverses réunions de structures liées le plus souvent au Conseil Général. Je participe également aux travaux de la commission Départementale Tourisme & Handicap, ainsi qu'à certaines réunions du Conseil de Développement de Nantes Métropole si le sujet est en lien avec le Tourisme.

REGROUPEMENT D'OT

Le phénomène qui s'était accéléré en 2009 avec 3 regroupements ; région de Machecoul, Erdre et Gesvres et Sud-Estuaire Littoral s'est ralenti en 2010. Il y avait 40 OT au 1^{er} janvier 2010. Il y en avait toujours 40 au 1^{er} janvier 2011.

Sont néanmoins en cours de réflexion et d'étude et devraient voir leur concrétisation au 1^{er} janvier 2012, la création d'un OT de pôle du Vignoble Nantais, regroupant les OT de la vallée de Clisson, de Loire-Divatte au Loroux-Botttereau et du Canton de Vallet ainsi que le regroupement des OT de St-Gildas des Bois et de Pontchâteau. Il devrait, de ce fait, subsister 37 OT au 1^{er} janvier 2012 (contre 51 il y a 6 ans).

Cette diminution du nombre d'OT, si elle s'accroît, posera à terme le problème du financement de votre Fédération, qui repose essentiellement sur la subvention du Conseil Général (en baisse de 10% en 2010) et sur les cotisations des structures.

Le niveau actuel de nos fonds propres fait que pour l'instant, il n'y a pas encore « péril en la demeure » mais la question se posera un jour.

FORMATIONS FDOTSI

Je ne rentrerai pas ici dans le détail, car ce chapitre sera développé tout à l'heure dans le rapport d'activités mais de très nombreuses formations ont été réalisées en 2010, outre les volets Qualité et Tourisme et Handicap, les autres formations pour 9 790 € ont porté sur des sessions d'anglais et d'allemand, la gestion du temps et la gestion de conflit.

QUALITE

La mise en œuvre d'une démarche qualité dans les OT amorcée en 2008 s'est poursuivie et accélérée en 2010.

Je rappelle nos objectifs :

- Amener le maximum d'OT à s'engager dans une démarche qualité
- Accompagner les OT volontaires jusqu'à l'obtention de la marque nationale « Qualité Tourisme ».

Cette démarche représente une charge de travail très importante pour l'animatrice du réseau (aidée de mars à juin 2010 par une stagiaire de l'ESTHUA d'Angers ; Anaïs STEVAN) qui accompagne 8 OT (4 du 1^{er} groupe qui a débuté en 2009 et 4 du 2^{ème} groupe à partir de 2010).

Pour répondre d'avance aux sceptiques (il y en a !), qui disent que cette démarche ne concerne et ne peut être faite que par des offices 2* ou 3*, je veux leur faire remarquer que même un OT1* peut être candidat puisque deux OT1* ; Derval et St-Molf se sont engagés dans le 2^{ème} groupe, et progressent dans les travaux à mener, au même rythme que les autres.

Il faut pour cela, bien sûr la volonté du Président et du Conseil d'Administration ou Comité de Direction de la structure et la forte implication du salarié avec une organisation permettant à celui-ci de consacrer du temps à la mise en place de la démarche (ex : fermeture une journée au public).

TOURISME ET HANDICAP

En 2010, de nombreux OT ont participé à des formations et à des ateliers de sensibilisation.

Deux nouveaux OT ont été labellisés au cours de l'année (St-Molf et Guérande) portant à 6 le nombre d'OT labellisés dans le département.

Là encore, je dois donner en exemple, l'OT1* de St-Molf, qui a obtenu le label pour les 4 handicaps, grâce notamment à l'implication de sa collectivité pour les travaux permettant l'accessibilité de l'OT aux personnes à mobilité réduite.

Mais le « chantier » est encore important. 6 OT labellisés sur 40, c'est encore très peu. Mais, heureusement, dans le rapport d'orientations pour 2011, nous verrons que plusieurs OT devraient déposer une demande de labellisation auprès de la Commission en 2011.

REFORMES DE CLASSEMENT

Deux réformes importantes de classement ont été décidées par le législateur en 2010 :

- *Celle des Offices de Tourisme*
- *Celle des Meublés de Tourisme*

Je ne les développerai pas ici car Béatrice le fera tout à l'heure mieux que moi de façon détaillée. J'en dis juste quelques mots :

Pour les OT

Par arrêté du 12 novembre 2010 paru au J.O le 18/11/10, le Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme a publié les nouveaux critères de classement des OT qui n'entrent en vigueur pour le moment qu'au 1^{er} janvier 2014. Je dis, pour le moment, car le Président de la FNOTSI est intervenu auprès du Secrétariat d'Etat pour ramener la date d'effet à une date plus proche. Mais, rien n'est certain pour l'instant sur le résultat de cette démarche.

Pour les Meublés de Tourisme

Par arrêté du 17 août 2010, les nouvelles normes enlèvent aux organismes agréés qu'étaient les FDOTSI, la possibilité d'avoir en même temps, un rôle de conseil et de pédagogie auprès des demandeurs de classement.

Ceci va avoir une incidence importante pour notre FDOTSI et je vous en parlerai dans mon rapport d'orientations 2011.

Comme pour le classement des OT, Béatrice vous a préparé un power point sur les principaux points de la réforme, qu'elle vous présentera tout à l'heure.

Voici terminé mon rapport moral statutaire et nous allons pouvoir passer au rapport d'activités 2010 de votre Fédération.

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES FDOTSI – ANNEE 2010

REUNIONS ET REPRESENTATIVITE

5 réunions du Conseil d'Administration de la FDOTSI

1 AG, le 22 mars à Ancenis

16 AG des OT (associations), et 8 AG départementales ou régionales (Institutionnels du Tourisme)

CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

Contrat de 5 mois de mars à juillet pour réaliser le maximum de visites avant le passage de la nouvelle norme soit 175 visites réalisées et 112 dossiers complets adressés en Préfecture.

D'ailleurs, l'Animatrice a suivi une formation à Paris le 10 novembre pour mieux appréhender cette nouvelle grille de critères et en savoir plus sur la procédure

LA MARQUE QUALITE TOURISME

Rappel : Obtenir la Marque c'est répondre favorablement à 123 critères obligatoires et à 10 critères facultatifs sur les 32 que compte la grille nationale. Ces engagements pris par l'OT concernent 5 publics : La Collectivité, Les socio-professionnels, les Institutionnels du Tourisme, les visiteurs et l'OT lui-même sur son organisation interne.

La FDOTSI a assuré en 2010 l'animation et le suivi de 2 groupes de 4 OT volontaires, l'un lancé en 2009 et l'autre en 2010 avec notamment des réunions techniques de mise en conformité à raison d'une par mois sauf pendant l'été.

En collaboration avec la FROTSI, après une formation à l'audit blanc en janvier, l'Animatrice a participé à des audits blancs à l'échelle régionale au cours du dernier trimestre.

En 2011, un troisième groupe de 4 OT a souhaité mettre en place ce plan Qualité Tourisme dans leur structure (La Plaine sur Mer, Le Pouliguen, Piriac sur Mer et Pornic).

TOURISME & HANDICAP

Bilan : 6 OT labellisés au total (Pornichet, La Baule, Loire-Divatte, Le Pouliguen, St-Molf et Guérande)

La FDOTSI aide financièrement les OT candidats à la labellisation, avec entre autres, l'achat d'amplificateurs sonores, de dictaphones, de traductions en braille.

En termes d'animation de la démarche, la FDOTSI a organisé le 19 novembre, une réunion d'échanges entre les OT labellisés et ceux en cours de labellisation.

Enfin, en collaboration avec Loire-Atlantique Tourisme, la FDOTSI a participé à des visites conseil et à l'élaboration d'un support d'aide à la rédaction de l'offre accessible.

En 2011, poursuivre cette dynamique avec de nouveaux OT candidats.

FORMATIONS

Linguistiques, anglais et allemand à l'IUT de St-Nazaire comme l'an passé. Nouveauté en 2010, une formation anglais par téléphone (conversation de 30 minutes)

Gestion de conflit et gestion du temps, par la CCI. D'autres sessions ont été proposées en janvier et février 2011.

Nouveauté en 2011-2012 : Formation animateur numérique de territoire.

EDUCTOURS

2 journées découvertes de sites offertes au personnel salarié des OT, avec :

Le 26 avril au Croisic, 38 participants de 23 structures

Le 15 novembre sur le territoire de Loire-Divatte, 24 participants de 13 structures.

LA LETTRE DE LA FDOTSI

Parution trimestrielle conçue et éditée par la FDOTSI. Format recto-verso, journalistique et graphique.

Elle traite de sujets tels que la Qualité, Tourisme & Handicap, les formations, les actions en cours et à venir, l'agenda...

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2010

La parole est donnée à M. PELE, Expert Comptable qui présente la situation comptable de l'association.

Les documents comptables ont été remis à chaque participant et les tableaux récapitulatifs sont visionnés dans la salle.

- *LE COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2010 s'établit comme suit :*

a) *CHARGES* : 88 338 € (avec Salaires et charges : 35 789 € + loyers : 4 500 €)

b) *PRODUITS* : 84 188 € (avec Salaires et charges : 35 789 € + loyers : 4 500 €)

Résultat : - 4 150 € contre -14 345 € en 2009

c) Explications de Bernard SCORDIA

Bien que la situation financière de l'association reste saine avec des fonds propres à hauteur de 86 519 € au 31/12/2010 contre 90 669 € au 31/12/2009, le budget a été resserré. Des efforts ont été consentis sur les déplacements (44 et hors Loire-Atlantique : 9 489 € en 2010 contre 13 695 € en 2009) sans pour autant limiter la présence de la FDOTSI aux différentes AG des OT (covoiturage, train).

Le poste « visites de meublés » est chaque année déficitaire, autour de 4 000 €. Bien que le prix de la visite soit passé en 2010 de 50 à 60 €, cela ne permet pas de couvrir la dépense salaires et frais. Le prévisionnel 2010 tenait compte d'un contrat de 3 mois avec des charges à 10 000 € alors que le contrat effectif a été de 5 mois soit 14 115 € de charges pour 9 924 € de produits.

Ce différentiel de 4 191 € couvre à lui seul le résultat négatif de l'exercice.

Enfin, le poste formation a enregistré une baisse des remboursements OT ; prévisionnel : 4 000 € contre réalisé : 2 234 €. Ceci s'explique par un nombre croissant de désistements de dernière heure qui ne permet pas à d'autres salariés de s'inscrire et donc de participer financièrement au coût de la formation.

Afin de limiter ces pertes financières, de nouvelles dispositions seront exposées lors du rapport d'orientations 2011.

→ **Le rapport d'activités** et le rapport **financier** sont soumis au vote de l'assemblée. Pas de voix contre, pas d'abstention. Les deux rapports sont **approuvés à l'unanimité**.

BUDGET PREVISIONNEL 2011

a) *CHARGES* : 88 000 € (avec Salaires et charges : 36 500 € + loyers : 4 500 €)

b) *PRODUITS* : 86 100 € (avec Salaires et charges : 36 500 € + loyers : 4 500 €)

Autofinancement sur réserves : 1 900 €

Bernard SCORDIA précise qu'il aurait été facile de présenter un bilan en équilibre mais il tient à ce qu'il soit au plus juste, en adéquation avec le plan d'actions 2011.

Quelques explications sur les charges

- Cotisations FROTSI des OTSI : 9 800 € que l'on retrouve également en Produits
Depuis 2010, la FDOTSI se charge de collecter la part régionale des cotisations des OTSI44 et reverse les fonds à la FROTSI.

- Formations : 10 300 €

- Visites meublés : 0 €

Qualité : 5 000 € (prévisionnel 2009 : 3 200 €) car la FDOTSI prend en charge partiellement les audits blancs et les audits officiels pour la marque Qualité Tourisme.

- AG FDOTSI + restauration : 2 500 €.

Cette année, la salle du Conseil qui nous accueille a été mise à disposition gratuitement

- Congrès FNOTSI : 1 200 €. Ce congrès national a lieu tous les 2 ans. Cette année, il devrait coûter un peu moins cher qu'en 2009, il se tenait à Dunkerque, en 2011, ce sera à La Rochelle

Quelques explications sur les produits

Cotisations : 17 100 € (montant estimé suite aux nouveaux critères de calcul, voir discours d'orientations)

Subvention du Conseil Général : 13 500 € (nous espérons conserver le même montant demandé qu'en 2010 alors qu'en 2009, l'association avait bénéficié d'une subvention de 15 000 €).

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2011 PAR BERNARD SCORDIA

En 2011, la FDOTSI va poursuivre son étroite collaboration avec la FROTSI des Pays de la Loire qui, comme chaque année a programmé un ambitieux plan de formation auquel vous participerez nombreux, nous l'espérons.

QUALITE

Au niveau régional, la FDOTSI participera aux travaux de la commission Qualité de la FROTSI.

L'animatrice poursuivra son action de conseil auprès des 4 premiers OT qui s'étaient portés volontaires pour le Plan Qualité Tourisme en 2009 et qui viennent tous de passer avec succès leur audit blanc (Vallée de Clisson, Guérande, Loire-Divatte au Loroux-Bottereau et Préfailles).

Elle continuera aussi d'accompagner les 4 OT du 2^{ème} groupe qui se sont lancés en 2010 (Région de Derval, Le Croisic, St-Molf et Canton de Vallet).

Elle animera les travaux du 3^{ème} groupe des OT candidats à la marque qui vient de débiter (La Plaine sur Mer, Le Pouliguen, Piriac sur Mer et Pornic).

Au niveau financier

La FDOTSI prend en charge 150 € par OT pour les audits blancs.

Pour l'audit externe d'attribution de la marque (coût d'environ 1 500 €/OT) et pour aider les OT qui risqueraient de ne pas demander la marque à cause du coût, le C.A. de la FDOTSI a décidé, à l'unanimité, de participer financièrement de façon significative avec un taux de prise en charge dégressif en fonction du nombre d'étoiles, soit 80% pour les OT1, 60% pour les OT2* et 50% pour les OT3*.*

La volonté de la FDOTSI est que les « petits offices », qui ont moins de moyens financiers, puissent aller jusqu'à l'obtention de la marque.

3 210 € avaient été consacrés à la qualité en 2010, 5 000 € ont été budgétés pour cette année.

TOURISME ET HANDICAP

L'incitation aux OT pour qu'ils s'engagent dans la démarche de labellisation sera poursuivie.

La FDOTSI continuera à participer financièrement à l'acquisition d'équipements liés au handicap, et a animé le réseau des OT volontaires (2 000 € ont été budgétés à cet effet).

Pour cette année, de nombreux OT nous ont fait part de leur intention de déposer un dossier devant la commission. Citons, sans que cela soit peut-être exhaustif, les OT de Batz sur Mer, La Bernerie en Retz, Derval, Le Croisic, Nozay, Vallet.

AUTRES FORMATIONS

Nous poursuivons avec l'IUT de St-Nazaire et D.S Formation à Nantes, les formations en Anglais et de l'allemand également avec l'IUT de St-Nazaire.

Les formations «Gérer les conflits avec les touristes » et « Gestion du temps » seront reconduites avec la CCI Nantes/St-Nazaire.

Nouveauté cette année, une formation « Animateur numérique de Territoire » sera proposée avec des modules répartis sur 2011 et 2012.

Pour toutes ces autres formations, 10 300 € ont été budgétés en 2011 soit à peu près l'équivalent de 2010 (9 790 € réalisés).

Pour les formations, de nombreux désistements ont été enregistrés, le plus souvent en dernière heure, ne laissant pas l'occasion à d'autres salariés de s'inscrire d'où des coûts supplémentaires restant à la charge de la FDOTSI sur les remboursements de formation (2 234 € ont ainsi été reversés par les OT à la FDOTSI alors que 4 000 € avaient été budgétés).

De ce fait, le dernier C.A. de la FDOTSI a entériné, à l'unanimité, de nouvelles modalités applicables dès maintenant :

- Les personnes s'inscrivant au-delà du nombre maximum de participants indiqué seront sur une liste d'attente
- Les inscriptions définitives sont arrêtées au plus tard deux semaines avant la formation. Au-delà de cette date, toute annulation, quel que soit le motif, sera facturée à la structure engagée.
- Si le nombre de participants est insuffisant deux semaines avant la formation (seulement 50% de l'effectif maximum), la session sera reportée voire annulée.

STATUTS DES OT

Vous trouverez en annexe de votre document de séance, un tableau récapitulatif des OT avec leur statut juridique.

Vous pourrez constater que sur 41 OT, il y a encore, malgré certains changements juridiques récents, 27 OT associatifs (soit les 2/3), les autres étant 1 SEM, 4 EPIC et 9 divers (SPA, SPIC, régie municipale).

COTISATIONS

Fin 2009, le C.A. avait mandaté une commission afin de mener une réflexion sur un nouveau mode de calcul de la cotisation des OT à la FDOTSI ;

Après différentes simulations, la commission avait proposé au CA du 25 janvier 2010, une cotisation basée sur 3 critères :

- Le nombre d'étoiles (cotisation de base)
- Le nombre de lits marchands touristiques dans la commune ou l'intercommunalité selon la structure (source : service observatoire du CDT°)
- Le nombre de communes représentées dans la structure (si nombre de lits significatif)

Conformément à l'article 14 des statuts qui prévoit que le montant de la cotisation annuelle des membres, c'est-à-dire les OT, est fixé chaque année par le C.A, celui-ci dans sa réunion du 14 février 2011 a décidé :

- La reconduction actualisée de ce mode de calcul
- L'application d'une augmentation de 1,5% de la cotisation de base correspondant au montant officiel de l'inflation en 2010.

Comme l'année dernière, vous recevrez très prochainement, l'appel de cotisation indiquant de façon détaillée la cotisation FDOTSI et celle de la Fédération Régionale, la FDOTSI procédant ensuite au reversement de la cotisation régionale à la FROTSI.

MEUBLES DE TOURISME

En 2010, Gwenaëlle CLASS, pour la FDOTSI a effectué, sur un contrat de 5 mois, de mars à juillet, 175 visites de locations saisonnières.

Le différentiel à la charge de la FDOTSI représente 4 191 € (14 115 € de charges contre 9 924 € de produits). A rapprocher du déficit 2010 pris sur l'autofinancement sur réserves de 4 150 €.

Sans ces visites, le compte de résultat aurait été équilibré (39 € d'excédent).

Indépendamment de ce coût que nous supportons depuis plusieurs exercices, vu le faible montant de la visite que nous facturons aux propriétaires (50 € puis 60 €), les nouvelles données de la réforme de classement résultant de l'arrêté d'août 2010 ont conduit le C.A. de la FDOTSI à devoir prendre une décision importante en février dernier : continuer à effectuer les visites en se positionnant à nouveau comme organisme accrédité après audit et respect d'un cahier des charges strict, ou ne pas continuer.

Or, les nouvelles normes enlèvent à l'organisme agréé la possibilité d'avoir un rôle de conseil et de pédagogie auprès des propriétaires.

Ce travail de proximité que nous faisons avec les OT des communes ayant des meublés de tourisme ne peut désormais plus être effectué. Et pour d'autres raisons qu'évoquera Béatrice tout à l'heure, dans sa présentation, à l'instar de nombreuses UD ou FD, dont certaines pourtant importantes comme le Nord, notre Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité, la décision de se retirer de la procédure de classement des meublés.

Pour autant, dans un souci de cohérence vis-à-vis des OT, le C.A. a décidé de la création d'un groupe de travail incluant le Président, deux Directeurs et deux Administrateurs avec pour objectif l'information à fournir au réseau des OT sur le classement des meublés.

La thématique à développer sera : Quel est le discours à tenir au niveau des OT ? Classement obligatoire ? Labellisation ? Donner des informations claires pour tous les OT avec si possible, un même système partout. Pour la FDOTSI, continuer le discours tenu jusqu'à présent : Objectif Qualité. Ce groupe de travail se réunira prochainement avec pour mission de déboucher sur des propositions à communiquer le plus rapidement possible aux OT.

EDUCTOURS

Deux éductours seront organisés cette année encore, l'un au printemps, l'autre à l'automne. L'un se déroulera sur le secteur Derval/Nozay. Pour le deuxième, nous invitons les OT volontaires à se manifester auprès de Béatrice. Le littoral sud-Loire pourrait peut-être être intéressant.

CYVEL 2.0

Depuis 2009, on nous annonçait une évolution importante de Cyvel. On peut dire aujourd'hui que Cyvel 2.0 ne verra pas le jour.

Une réunion récente, le 4 mars entre la SPR régionale (ex SEM) et les Présidents de la FROTSI et des FDOTSI concernées a permis de voir un peu plus clair dans les stratégies à mettre en place pour se substituer à Cyvel 2.0

L'objectif de la SPR est de trouver une banque de données qui corresponde aux attentes des OT et des CDT même si la SPR reconnaît ne plus avoir besoin de la banque de données régionale.

Le constat concernant la base est que celle-ci est obsolète et donc à remplacer à terme. L'outil doit se différencier de la méthode et de l'animation.

La SPR projette un système décentralisé sur les 5 départements. A la demande de la FROTSI, les réunions des CDT et de la FROTSI seront communes.

L'idée est de trouver 5 outils homogènes avec une méthode et une stratégie commune (sachant que le CDT Vendée ne souhaite pas changer d'outil).

La FROTSI précise que le nouvel outil devra non seulement fournir une base d'information pour tous ceux qui alimentent leur site Internet avec, mais aussi agréger les informations de tous ceux qui ont trouvé des solutions propositions.

La FROTSI doit recenser le montant des investissements des OT dans le développement de leurs sites pour suivre les préconisations de Business&Décision qui devait réaliser Cyvel 2.0 (notamment les coûts engagés pour les passerelles).

Un comité de pilotage de 10 OT (2 par département) va être mis en place pour réfléchir sur l'outil adéquat. La FROTSI demande qu'un état des lieux des attentes et des besoins du réseau soit réalisé pour compléter les travaux permettant d'établir un cahier des charges cohérent. L'objectif du nouveau site est calé pour 2012.

Cyvel Outil Métier

Une question se pose concernant la BDD infos et l'outil métier ; ne faut-il pas segmenter les deux outils ? La FROTSI exprime combien cet outil est nécessaire pour le réseau des OTSI.

L'outil actuel peut perdurer encore quelques temps mais jusqu'à quand ?

L'outil métier sera à l'étude avec le site, d'autres régions ont des sites avec l'outil métier intégré.

Cyvel statistiques

Selon la SPR, quel que soit l'outil qui récolte les statistiques dans les OT, tous les systèmes devraient pouvoir être agrégés.

MEDAILLES DU TOURISME

2 promotions par an (1^{er} janvier et 1^{er} juillet)

3 échelons ; bronze/argent / or avec un délai minimum de cinq ans entre chaque échelon

Conditions

- Etre âgé de 30 ans minimum et avoir œuvré depuis au moins 12 ans dans le Tourisme

Si vous avez des candidatures à proposer, adressez vos dossiers à Béatrice.

Nous ne maîtrisons toutefois pas le délai d'instruction des dossiers par le Ministère, parfois très long.

DATES A RETENIR

AG de la FROTSI : le vendredi 13 mai au Château de BRISSAC (Maine et Loire)

AG de la FNOTSI : le jeudi 16 juin à PARIS

Congrès National : du jeudi 6 au samedi 8 octobre à LA ROCHELLE

AG 2012 de la FDOTSI

- Appel aux volontaires
- Après 2009 à St-Nazaire, 2010 à Ancenis et 2011 au Croisic, de préférence Littoral sud-Loire ou nord du département.

ELECTION DU TIERS-SORTANT

4 postes à pourvoir

4 candidats se représentent

- ⇒ Bernadette BARBIER
OT de Loire-Divatte au Loroux-Bottereau
- ⇒ Albert FORTINEAU
OT de la région de Machecoul
- ⇒ Luc ROLLERO
OT d'Erdre et Gesvres
- ⇒ Bernard SCORDIA
OT de St-Molf (Le Président de la FDOTSI ne siège plus à l'OT de Pornichet et a été récemment élu à St-Molf, OT 1*)

Bernard SCORDIA propose le choix entre un vote à bulletin secret et un vote à main levée. L'Assistance approuve le vote à main levée. Les 4 candidats sont élus à l'unanimité pour une durée de 3 ans.

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES ET ORALES

Question 1

Comment une structure un salarié et demi et un président peut-elle envisager d'engager une procédure de « démarche Qualité » qui lui paraît indispensable ?

La réponse à cette question a été donnée par Bernard SCORDIA dans son rapport moral en page 7, 4ème §

Question 2

Les élus d'un Office de Tourisme associatif peuvent-ils déclarer aux impôts, les kilomètres qu'ils ont fait dans l'année pour leur association ?

La réponse à cette question est donnée par Jacky PELE, Expert comptable.

La réponse est oui, les frais engagés au titre de l'association (déplacements, hébergement) peuvent être inscrits sur la déclaration fiscale en apportant les justificatifs comptables à condition qu'il n'est pas déjà fait l'objet d'une indemnisation par l'association.

De mémoire, le taux unique pour les déplacements est de 0,30 €/km.

INTERVENTIONS

Jean-Yves VALEMBOIS, Adjoint de direction et Manager à l'ADRT, présente :

- le bilan des OT ayant obtenu la labellisation Tourisme & Handicap
- les actions et l'accompagnement menés par Loire-Atlantique Tourisme et la FDOTSI

Béatrice LEMRI, Animatrice FDOTSI intervient sur :

- la réforme du Classement des Meublés et
- la nouvelle grille de classement des OT (en vigueur au 1^{er} janvier 2014)

Les supports d'intervention sont disponibles sur demande auprès de la FDOTSI.

Bernard LE ROYER, Président de la Fédération Régionale des OTSI des Pays de la Loire salue l'assemblée. Il ajoute que l'année 2010 a été l'année de tous les changements avec les différentes réformes qui ont vu le jour.

Il conclut en rappelant que la FROTSI a depuis plus d'un an maintenant deux salariées à temps complet ; Caroline DURAND en renfort de Sonia RENAULT, Chargée de mission ce qui permet d'être davantage sur le terrain et de mener des missions d'envergure avec un budget conséquent pour proposer un plan d'actions autour de la Qualité, Tourisme et Handicap, le développement durable... On ne reviendra pas sur Cyvel 2.0 qui a été largement développé ce matin mais la FROTSI reste un acteur à l'écoute du réseau. La FROTSI s'est engagée à recueillir des éléments (coûts engagés par les OT, échanges avec les départements) à transmettre à la SPR en retour et à étudier les possibilités de remplacement de l'outil en place.

L'ordre du jour étant terminé, Bernard SCORDIA remercie les participants, clôt les travaux de l'Assemblée Générale et annonce que les personnes présentes pourront apprécier dans un instant un apéritif offert par la municipalité.

Bernard SCORDIA
Président

